

PROCÈS-VERBAL RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 16 décembre 2020

Lieu de réunion : Salle des fêtes de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2020

Date de publication : 30 décembre 2020

Etaient Présents : Jean-Louis BOURRIAUX (Maire) - Marie Josée RICHARD - Anne-Sophie DITSCH - Pascal KNOBLOCH - Fabrice MARCHAND (Adjoints) - Mesdames et Messieurs Maryvonne FOUSSIER, Christiane LAURIER, Murielle MESPLE., Charlie BOUGE, Franck DUDOGNON, Matthieu GUYON, Stéphane LEGER, Jacky MARCHAND, Sébastien MESUREUR, Romain LE GUERN (Conseillers municipaux)

Excusés :

Pouvoirs :

Madame Anne-Sophie DITSCH a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 Heures 12.

Ordre du jour :

- 1- Réorganisation du Secrétariat
- 2- Création poste Agent Administratif
- 3- Décision modificative (demande trésorerie)
- 4- Questions diverses

Madame DITSCH sur invitation du Maire donne une lecture succincte du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2020.

Aucune objection n'étant soulevée le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce Procès-Verbal.

1- Réorganisation du Secrétariat

Suite au départ de Mme Julie GUIMBAUD, la répartition au sein du secrétariat est modifié.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe permanent à temps non complet (33 Heures hebdomadaires) suite à la réorganisation du secrétariat.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de porter, à compter du 1^{er} janvier 2021, de 30 heures à 33 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.

La secrétaire de mairie percevra la NBI à compter du 1^{er} janvier 2021

2- Création d'un poste d'Agent Administratif

Monsieur le Maire explique que suite au départ de l'une des secrétaires, il est nécessaire de revoir le fonctionnement du secrétariat. Une partie des tâches de la secrétaire partante est reprise par l'autre secrétaire et il est proposé le recrutement d'une personne pour l'accueil du public tous les matins.

Il est également nécessaire que cette personne connaisse les règles de travail en mairie pour l'urbanisme, l'état civil, la comptabilité publique, à raison de 19 h hebdomadaire pour la mairie.

Ce poste sera complété par 8 h à l'EAMS afin d'apporter un appui administratif ; gestion des commandes, des stocks, accueil, téléphone.

Dans un premier temps plutôt que de procéder à la création de ce nouveau poste, il est proposé un recrutement contractuel de trois mois à titre d'essai pour savoir si cette répartition est correcte.

Les deux postes sont proposés pour une seule personne mais avec deux contrats, l'un au titre de la commune l'autre au titre de l'EAMS.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 11 janvier 2021 au 10 avril 2021 inclus.

L'agent recruté assurera les fonctions d'Agent Administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 19 heures à la Mairie et 8 heures à l'EAMS

Au reçu de candidatures des entretiens auront lieu dès que possible en présence de Monsieur le Maire, assisté de Mesdames et Messieurs les Adjoints ainsi que des secrétaires.

3- Décision modificative (demande trésorerie)

Le Maire explique que suite à une demande de la trésorerie il est nécessaire de faire une Décision Modificative pour une régularisation d'écriture comptable sur le budget Commune. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter, à l'unanimité la Décision Modificative.**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1313 (13) : Départements	5 900,00	1323 (13) : Départements	5 900,00
	5 900,00		5 900,00
Total Dépenses	5 900,00	Total Recettes	5 900,00

Le Maire explique que suite à une demande de la trésorerie il est nécessaire de faire une Décision Modificative pour une régularisation d'écriture comptable sur le budget EAMS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité la Décision Modificative.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
13151 (13) : GFP de rattachement	9 000,00	13251 (13) : GFP de rattachement	9 000,00
	9 000,00		9 000,00
Total Dépenses		Total Recettes	9 000,00

4- Questions diverses

- PLUi : la Communauté de Communes se retrouve face à plusieurs dossiers problématiques liées à la mise en application du PLUi. Les dossiers vont être revus et le PLUi révisé prochainement.
- Gîte la Capucine : la sous-commission de sécurité du SDIS s'est réunie avec une nouvelle commission sécurité sur site. Un dossier de travaux lui a été présenté et il y a lieu de rajouter 3 portes coupes feu non prévues initialement.
- Il faut prévoir une réunion de la Commission Bâtiment afin d'établir la liste des travaux à envisager sur les différents bâtiments communaux.
- Un locataire d'un logement au-dessus de l'école a donné son préavis de départ, il est nécessaire de prévoir un état des lieux de sortie.
- Le crédit agricole a adressé ses propositions pour la pause des emprunts en 2021, le dossier est à étudier et sera abordé au prochain conseil.
- En raison de l'annulation du repas annuel des personnes âgées, liée à la situation sanitaire, des colis de Noël pour les personnes de plus de 70 ans sont prêts, Il faut prévoir la distribution la semaine prochaine. Un article de presse sera fait avec une photo devant la mairie. Monsieur le Maire remercie les personnes ayant œuvré à la décoration de la commune et à la préparation de ces colis.
- Monsieur Dudognon a fait un point sur le contrat Gaz détenu par la commune Une proposition de tarif à la baisse lui a été faite sur une base d'un contrat de 5 ans. Dès réception du contrat, Monsieur le Maire effectuera les démarches nécessaires.
- Le garde-corps faisant partie du programme Accessibilité devant la mairie sera installé prochainement.
- La hotte de la salle des fêtes sera installée en janvier par Soregies service.
- La Commission Communication se réunira prochainement pour la réalisation du bulletin municipal 2021.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour levée de la séance à 21 h15